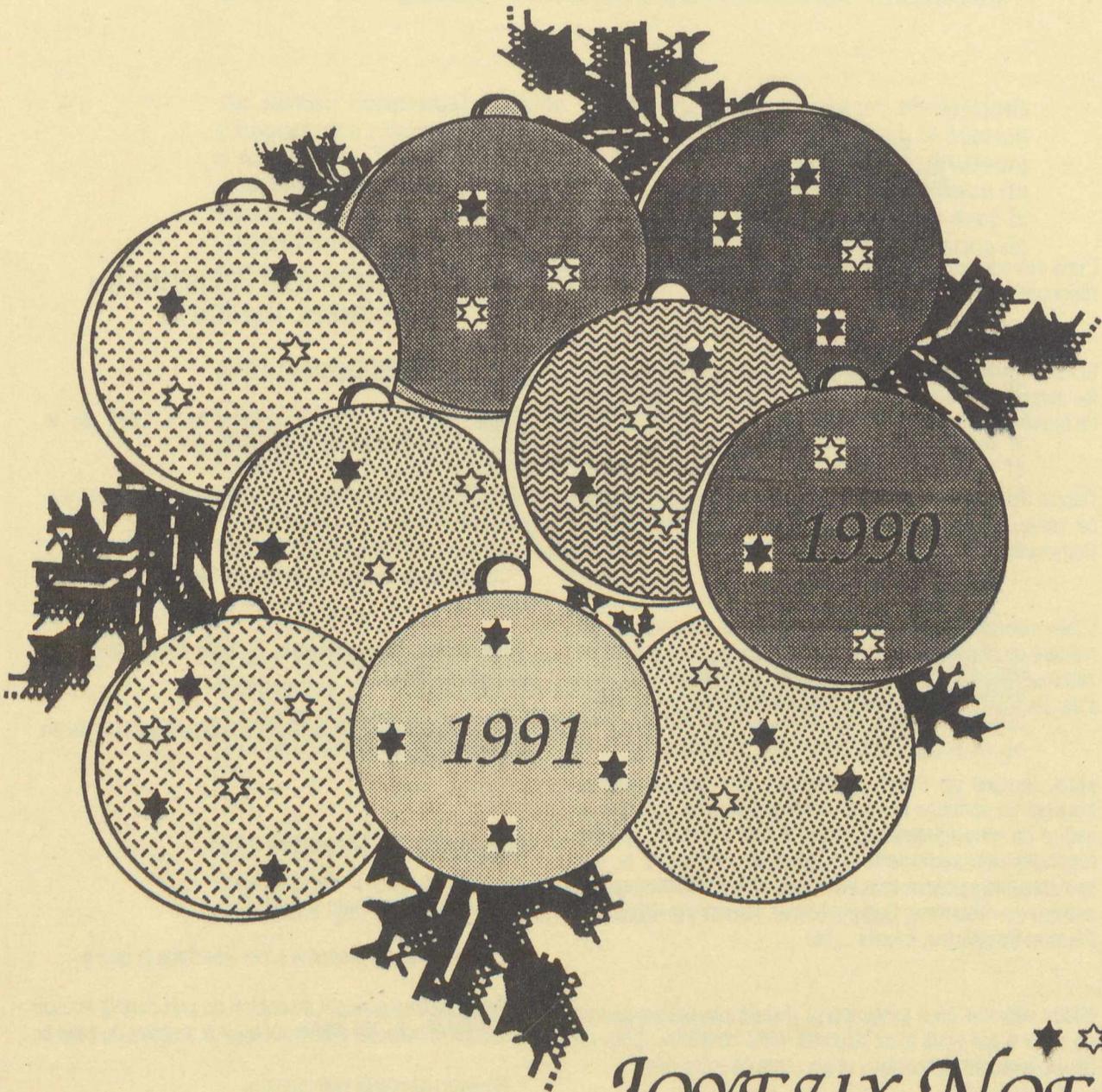


*BASSE-GOULLAINE*

*INFORMATIONS*



*JOYEUX NOËL  
ET*

*BONNE ANNÉE*

*Décembre 1990*

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1
Commissions Communales	2 à 7
La Vie des Associations	8 à 17
Informations diverses	18 à 20

## EDITORIAL COMMUNICATION

L'une des composantes essentielles de la Communication est l'Information.

En effet, avoir quelque chose à dire, c'est bien. Faire passer les messages, c'est tout autre chose. C'est l'éternelle volonté de prolonger le savoir-faire par le faire-savoir.

Depuis de nombreux mois, l'équipe municipale travaille dans ce sens. 1991 sera l'année de cette concrétisation de la Communication.

L'Information se donnera les moyens de sa politique en mettant en place les structures nécessaires. Le point fort en sera certainement le **POINT I** (comme Information), puisque c'est sous cette désignation qu'il est le mieux reconnaissable.

Mais derrière ce Point I, j'aimerais que les Goulainais trouvent un véritable **Point A** (comme **Accueil**), afin que ce centre de renseignements, actuellement à l'étude, puisse répondre non seulement aux nouveaux arrivants et aux touristes, mais aussi à tous les habitants de la Commune, en matière de : Tourisme, Culture, Loisirs, Rencontres Sportives, Fêtes et Spectacles, Emploi ... etc...

Mieux informer pour mieux servir doit être la préoccupation de ceux à qui vous avez accordé votre confiance, pour un développement harmonieux et agréable de votre ville.

Que ces vœux s'ajoutent à tous ceux que je vous adresse bien cordialement pour 91.

Antoine BLANCHARD  
Conseiller Subdélégué à la Communication

## LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 Octobre 1990

- Adoption du Budget Supplémentaire 1990 de la Commune et du Service Assainissement.
- Conclusion d'un marché pour la réalisation de travaux de voirie.
- Ouverture de la halte-garderie en "journée continue" le Mardi.
- Approbation, sous réserve, de trois compétences de base du S.I.M.A.N.
- Renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'abribus.

### Séance du 10 Décembre 1990

- Réalisation d'un étude sur le P.O.S.
- Acquisition d'une propriété bâtie sise dans le bourg.
- Signature d'un avenant au contrat de prêt pour la Maison d'Accueil et garantie d'emprunt pour le mobilier de celle-ci.
- Revision des tarifs communaux.
- Approbation des statuts de la Maison intercommunale pour l'Emploi.
- Renouvellement de la convention portant sur le minibus intercommunal.

# LE MOT DU MAIRE

*Chers Goulainaises et Goulainais,*

La presse s'en est largement fait écho : Basse Goulaine bouge, Basse Goulaine grandit, le résultat du recensement le prouve. En effet, ce sont 1 810 Goulainais qui sont arrivés entre 1982 et 1990, soit 44,2 % d'augmentation. C'est le plus fort taux de progression démographique du Département, avec une caractéristique de population jeune et dynamique, soucieuse d'une qualité de vie à laquelle nous sommes tous très attachés.

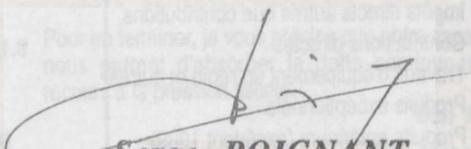
Au niveau communal, l'année 1990 aura connu quelques réalisations d'importance allant de la nouvelle école de la Champagnère à la Maison d'Accueil du Moulin Soline, sans oublier l'aménagement de plusieurs grands ronds points. Au niveau intercommunal, il faut noter la création du Syndicat de la Zone de Recrutement du Lycée de Basse Goulaine avec la construction du gymnase de la Herdrie, et la mise en place de la Station de pompage à l'exutoire du Canal de Goulaine.

D'autres projets verront le jour en 1991, avec notamment l'étude d'aménagement du bourg et l'extension des salles de sports. Au niveau intercommunal, un Contrat Régional de Développement sera signé par le Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais dont j'ai l'honneur et la charge d'assurer la Présidence depuis peu. Ce Pays regroupe les 34 Communes des Cantons d'Aigrefeuille, Clisson, Le Loroux Bottereau, Vallet, Vertou et Vertou Vignoble.

Chers Goulainaises et Goulainais, en cette période de troubles, d'annonces de difficultés économiques, d'interrogation sur le possible conflit du Golfe et ses conséquences, permettez-moi de me joindre à vous dans le réconfort de Noël qui doit être source de chaleur intérieure et de joie.

Puisse la nouvelle année répondre au maximum à vos attentes tant sur le plan santé que bonheur, travail et réussite dans vos entreprises.

**JOYEUX NOEL 90 ET HEUREUSE ANNEE 91.**

  
**Serge POIGNANT**  
Maire de Basse Goulaine  
Conseiller Général

FINANCES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990

En début d'année, lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal prévoit les dépenses et les recettes à réaliser au cours de l'exercice. Comme il est difficile d'estimer avec exactitude chacune des opérations à réaliser, le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions, mais aussi de reprendre l'excédent constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Les opérations en capital de la section Investissement peuvent, elles, s'effectuer sur plusieurs exercices, le Budget Supplémentaire permet d'enregistrer les "restes à réaliser" de l'année précédente.

Il joue donc le rôle de lien entre deux exercices budgétaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les nouvelles inscriptions au Budget Supplémentaire sont liées en particulier à l'inscription de l'excédent reporté de l'année 1989 soit plus de 400.000 F. Cette somme a été prélevée du "Fonctionnement" pour être affectée à l'Investissement et servira à autofinancer des opérations et à diminuer les emprunts.

Depuis des années nous essayons d'évaluer au plus juste notre budget de fonctionnement (18 millions de francs). Si l'on retire globalement le prélèvement pour l'investissement (1,8 MF), on s'aperçoit que nos estimations faites en début d'exercice sont bonnes puisque la variation n'est que de 2 %.

Chap.	DEPENSES	Budget Primitif 90	Budget Supplémentaire 90	TOTAL exercice 90
60	Dénrées et Fournitures	1.774.000	+ 13.500	1.787.500
61	Frais de personnel	6.211.000	+ 57.000	6.268.000
62	Impôts et taxes	101.000	+ 13.600	114.600
63	Travaux et services extérieurs	2.582.000	+ 88.000	2.670.000
64	Participations et contingents	2.600.000	+ 7.500	2.607.500
65	Allocations - subventions	926.000	- 40.000	886.000
66	Frais de gestion générale	871.000	+ 75.400	946.400
67	Frais financiers	1.445.000	+ 135.000	1.580.000
68	Dotations aux amortissements	86.000		86.000
69	Charges exceptionnelles			
82	Charges antérieures	5.000		5.000
83	Prélèvements pour l'investissement	1.400.000	+ 400.000	1.800.000
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>18.001.000</b>	<b>750.000</b>	<b>18.751.000</b>

Chap.	RECETTES	Budget Primitif 90	Budget Supplémentaire 90	TOTAL exercice 90
70	Produits de l'exploitation	2.026.000		2.026.000
71	Produits domaniaux	192.000		192.000
72	Produits financiers	16.000		16.000
73	Recouvrements - subventions	761.000	+ 236.951,28	997.951,28
74	Dotations reçues de l'Etat	4.873.910	+ 20.000	4.893.910
75	Impôts indirects	458.604	+ 80.000	538.604
76	Impôts directs autres que contributions	48.000		48.000
77	Contributions directes	9.125.486		9.125.486
78	Travaux d'équipement en régie et autres			
79	Produits exceptionnels			
82	Produits antérieurs (excédent 1989)	500.000	+ 413.048,72	913.048,72
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>18.001.000</b>	<b>750.000</b>	<b>18.751.000</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Budget de la section "Investissement" représente avec les "restes à réaliser" de l'année précédente 42,5 MF.

Il n'est pas à comparer avec les années antérieures puisqu'il comprend les dépenses de 1990 relatives à la Maison d'Accueil pour personnes âgées soit 18,6 MF. Cette opération est à dégager du budget communal puisque la commune percevra un loyer dont le montant correspondra aux remboursements des emprunts (intérêts et capital) contractés par la commune pour financer cette réalisation.

Chap.	DEPENSES	Restes à réaliser 89	Budget Primitif 90	Budget Supplémentaire 90	TOTAL exercice 90
13	Frais extraordinaires			+ 350.000	350.000
16	Remboursement d'emprunts		1.042.000	+ 40.000	1.082.000
21	Acquisitions de biens	1.272.000	2.987.000	- 95.000	4.164.000
232	Travaux de bâtiments	23.460.000	6.116.000	+ 258.000	29.834.000
233	Travaux de voies et réseaux	3.404.500	2.960.000	+ 309.000	6.673.500
239	Travaux (autres)	186.000			186.000
264	Part dans les syndicats		212.000		212.000
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>28.322.500</b>	<b>13.317.000</b>	<b>+ 862.000</b>	<b>42.501.500</b>

Chap.	RECETTES	Restes à réaliser 89	Budget Primitif 90	Budget Supplémentaire 90	TOTAL exercice 90
060	Excédent de 1989 reporté	2.717.500		+ 578.748	3.296.248
105	Subventions d'équipement	9.879.000	698.400	- 65.800	10.511.600
106	Echanges de terrain		50.000		50.000
115	Prélèvements sur Fonctionnement (autofinancement)		1.400.000	+ 400.000	1.800.000
138	Amortissements		86.000		86.000
142	Participations à des travaux		2.548.000	- 77.000	2.471.000
143	Dotations Globales d'Equipement		500.000	- 110.000	390.000
16	Produits des emprunts	15.530.000	6.000.000	- 630.000	20.900.000
210	Aliénation de biens	196.000	2.025.000		2.221.000
23	Facturations de travaux		9.600	+ 761.052	770.652
26	Dépôts et cautionnement			+ 5.000	5.000
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>28.322.500</b>	<b>13.317.000</b>	<b>+ 862.000</b>	<b>42.501.500</b>

Il est effectivement en forte progression puisqu'il atteint les 24 MF d'investissements communaux compte-tenu des importantes réalisations inscrites dans le domaine des travaux de bâtiments, de voies et de réseaux ainsi que des acquisitions de biens.

Les prêts contractés cette année pour la "Maison d'Accueil" représentent 11,9 MF comparés au 20,9 MF inscrits au chapitre "16", c'est donc 9 MF qui ont été empruntés pour réaliser les 24 MF de travaux soit 37,5 %.

L'autre part qui représente 62,5 % provient en majeure partie des ressources propres de la commune. J'en profite pour souligner que notre endettement était fin 1989 un des plus faibles de l'agglomération nantaise avec un chiffre de 2.489 F par habitant, alors que celui des communes de populations identiques au niveau national était de 4.260 F par habitant.

Malgré cet endettement nécessaire lié à des réalisations dont l'intérêt est général (voirie, scolarité, social, sports, réserves communales etc...), notre endettement par habitant, hors maison d'accueil, sera encore en dessous des moyennes nationales et régionales (moins de 4.000 Francs par habitant). Notons également que notre patrimoine communal grandit au même rythme ou voir dans certains cas plus vite que l'évolution de la population.

Pour en terminer, je vous précise que notre capacité financière nous permet d'absorber la dette communale sans avoir recours à la pression fiscale.

"Bon Noël à tous"

Michel DROUET  
Adjoint aux Finances



**AFFAIRES SOCIALES**

**HALTE-GARDERIE**

Dans le dernier flash, nous vous informions d'une augmentation prochaine des heures d'accueil à la halte-garderie.

Depuis le 6 novembre, le service est ouvert en journée continue le mardi de 9 heures30 à 17 heures30.

Les enfants peuvent donc déjeuner sur place (la nourriture est fournie par les parents et réchauffée en four micro-ondes).

L'accueil pour cette journée étant limité à une fois par mois et par enfant, une réservation doit se faire au préalable.

Toutefois, au cas où il reste des places disponibles l'enfant peut être accueilli de façon impromptue et au delà des règles précitées.

Nous vous donnons ci-dessous les tarifs des participations fixées par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 octobre 1990.

Halte-Garderie prix au 1er Janvier 91	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	1er enfant	A partir du 2è enfant	1er enfant	A partir du 2è enfant
Lundi Matin (9 H - 12 H) Après-midi (13 H 30 - 17 H 30)	16	13	27	21
Mardi Après-midi (13 H 30 - 17 H 30) Journée (9 H 30 - 17 H 30)	21	17	32	25
Vendredi Matin (9 H - 12 H) Après-midi (13 H 30 - 17 H 30)	16	13	27	21

Tarif fixé en octobre 1990

Marie Sylvie PETIT  
Adjointe Affaires Sociales

Les fêtes de fin d'année arrivent, pensez à votre santé, prévoyez un repas léger.

Le service d'Economie Sociale et Familiale de la Caisse d'Allocations Familiales de VERTOU vous suggère :

**MENU**

Huîtres

Filets de Truite saumonée  
avec sa terrine aux trois légumes  
Sauce crème

Bûche à l'orange

Les recettes sont données pour 6 personnes

**Terrine aux trois légumes**

**Ingrédients**

- 250 gr de carottes
- 250 gr de céleri-rave
- 250 gr d'épinards en branche surgelés
- 3 oeufs
- 200 gr de fromage blanc à 40%
- sel - poivre
- 1 c. à café d'huile pour le plat

**Préparation et cuisson**

- \* Préchauffer le four Th 6
- \* Eplucher les carottes et le céleri-rave ; les couper en morceaux. Les cuire à la vapeur à l'auto-cuiseur (eau salée) séparément pendant 15 mn.
- \* Faire décongeler les épinards à la vapeur et les cuire (environ 10 mn)
- \* Mixer les légumes séparément en ajoutant à chacun un oeuf et 66 gr de fromage blanc, du sel et du poivre.
- \* Verser dans un moule à cake (environ 15 cm x 7,5 cm x 5,5 de hauteur) en verre, en alternant les couches de couleurs : rose, blanc, vert.
- \* Cuisson au bain-marie pendant environ 45 mn.
- \* Le lendemain, couper les tranches et les disposer sur un plat, couvrir le plat et les faire réchauffer doucement dans le four.

**Filets de Truite Saumonée**

**Ingrédients**

- 800 gr de filets de truite saumonée
- 1/2 citron
- sel - poivre
- papier d'aluminium

**Préparation et cuisson**

- Préchauffer le four Th 7
- Cirronner à peine les filets, les saler et poivrer
- Les empapilloter séparément dans du papier d'aluminium et les cuire dans le four chaud, 10 mn environ.
- Au sortir du four, déposer les filets de poisson cuits sur le plat de service chaud et entourer de la terrine aux trois légumes.

**Sauce Crème**

**Ingrédients**

- 20 cl de crème fraîche
- 2 c. à soupe de jus de citron
- 1 c. à soupe de moutarde
- sel - poivre

**Préparation**

- \* Mélanger la crème fraîche avec le jus de citron, la moutarde, le sel, le poivre.
- \* Faire chauffer et servir avec le poisson accompagné de son légume.

**Préparation**

- \* Mélanger la crème fraîche avec le jus de citron, la moutarde, le sel, le poivre.

- \* Faire chauffer et servir avec le poisson accompagné de son légume.

**Organisation**

- \* Préparer la veille la terrine aux trois légumes.

- \* Quelques heures avant de passer à table, préparer votre poisson sans le faire cuire ainsi que la sauce-crème sans la faire chauffer.

- \* Au dernier moment, mettre le poisson à cuire, faire réchauffer la terrine aux trois légumes et la sauce-crème.

**Bûche à l'orange**

**Biscuit de Savoie**

**Ingrédients**

- 3 oeufs
- 75 g de farine
- 75 g de sucre
- un peu de margarine pour le moule

**Préparation et cuisson**

- \* Travailler les jaunes d'oeufs et le sucre jusqu'à ce que la pâte forme un ruban.
- \* Ajouter la farine sans trop mélanger, puis ajouter avec précautions les blancs d'oeufs battus en neige.
- \* Verser la pâte dans un moule rectangulaire plat, recouvert de papier d'aluminium enduit de margarine.
- \* Cuisson à tour moyen Th 5, pendant 7 à 10 mn.
- \* Démouler sur un papier d'Aluminium saupoudré de sucre.
- \* Détacher le papier autour du biscuit et le laisser dessus jusqu'au moment de rouler le biscuit;

**Crème à l'orange**

**Ingrédients**

- \* 2 oeufs entiers + 1 jaune d'oeuf
- \* 100 gr de sucre
- \* 20 gr de fécule de maïs
- \* 2 dl d'eau
- \* 2 grosses oranges + 1 zeste d'orange
- \* 20 gr de beurre

**Préparation et cuisson**

- \* Mélanger les 2 oeufs entiers, plus le jaune avec le sucre dans une casserole inoxydable.
- \* Incorporer la maïzena, puis l'eau
- \* Laver les oranges, râper finement un des zestes, presser le jus des 2 oranges.
- \* Mettre le tout sur le feu doux. Mélanger jusqu'à épaississement.
- \* Transvaser dans un récipient froid, ajouter le beurre.
- \* Mélanger et laisser refroidir.

**Préparation de la bûche**

**Ingrédients**

- \* Liqueur d'orange (facultatif)

- \* Asperger le biscuit de liqueur d'orange
- \* Etaler la crème à l'orange froide sur le biscuit lorsque celui-ci est froid.
- \* Rouler le biscuit, le laisser au frais.

**Glaçage du chocolat**

**Ingrédients**

- \* 50 g de chocolat noir
- \* 2c. à soupe d'eau
- \* 38 g de beurre

**Préparation et cuisson**

- \* Faire fondre au bain-marie le chocolat plus l'eau
- \* Dès que le chocolat est fondu, ajouter le beurre coupé en petits morceaux, et remuer pour obtenir un glaçage lisse et brillant.

**Montage final de la bûche**

**Décor**

- \* Décors pour bûche
- \* Sucre glace

**Préparation**

- \* Couper en biseau les extrémités de la bûche
- \* Mettre le glaçage au chocolat sur le gâteau
- \* Mettre les objets de décor
- \* Saupoudrer le sucre glace juste avant de servir.

**Organisation**

- \* Préparer la veille le biscuit roulé à la crème d'orange
- \* Quelques heures avant le repas, faire le glaçage au chocolat
- \* Saupoudrer de sucre glace avant de servir.



## COMITE DE JUMELAGE

L'Assemblée Générale s'était réunie le 28 Septembre, et procédait entre autres au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Celui-ci, à son tour, a élu, le 16 Octobre le Bureau, dont voici la composition :

### LE BUREAU

Présidente	Rita LE BIDEAU
Vice Présidente	Danielle DUMONT Nicole DAUBISSE
Secrétaire	Jean LE MAUR
Secrétaire Adjoint	Maryse PAUVERT
Trésorier	Marcel GANUCHAUD
Trésorier Adjoint	Michèle HERY
Membre	Colette PIVETEAU

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Antoine BLANCHARD - Alain CATTAROSSO  
Christian DEBORD - Huguette DENIS  
Daniel GOUNOT - Hélène GOUTHIERRE  
Patrice GRANIER - Bernard HEAS  
Yves LE LAGADEC - Nicole ROUSSEAU  
Geneviève VACHER - Nicole THIBAUD

Le Bureau tient à adresser ses sincères remerciements aux membres sortants, pour le dévouement dont ils ont fait preuve depuis la création du Comité de Jumelage.

**Bien entendu pour être efficace, il faut des commissions constituées autour des grands thèmes :**

### FETES

Mme DUMONT : Mme ROUSSEAU - Mme VACHER  
Mme GRAULLIER - M. LE LAGADEC  
M. HEAS - M. DEBORD - M. GANUCHAUD

### HEBERGEMENTS - TRANSPORTS

Mme LE BIDEAU : Mme THIBAUD - Mme DENIS  
Mme DAUBISSE - Mme PAUVERT  
Mme HERY - Mme PIVETEAU

### COMMUNICATION RELATIONS PUBLIQUES

M. BLANCHARD : Mme PIVETEAU - M. LE LAGADEC  
Mme DAUBISSE - M. LE MAUR

### COMMISSION JEUNES

Mme DUMONT : M. GOUNOT - M. GRANIER - M. LE MAUR

## LES MANIFESTATIONS DEPUIS LA RENTREE

### Le 13 Octobre 1990 - BAL D'AUTOMNE -

L'objectif d'organiser une soirée de qualité a été atteint. L'orchestre a pleinement répondu à notre attente.

Il faut néanmoins regretter le manque de participation des Goulainais.

### Le 23 Octobre

Participation à la soirée des écoles (pot d'accueil), avec les Musiciens de Concordia, les membres des Associations, les Directrices d'Ecoles, la Municipalité.

### Le 1 & 2 Décembre

Participation à l'expo-vente du LAG, où étaient présents des artistes allemands ainsi que des représentants d'associations venus dans le but de jeter les premiers jallons pour l'organisation du 2ème anniversaire du jumelage, en mai 1991.

A ce sujet, 15 associations de Basse-Goulaine ont répondu présentes à la première réunion préparatoire.

## PERMANENCES

Une permanence se tiendra chaque premier Vendredi du mois - **Salle n° 1 à l'ancienne maternelle - de 18 H 00 à 19 H 30.** La première permanence aura lieu le 7 Décembre 1990.

Vous pourrez y prendre ou renouveler vos adhésions pour l'année 1990-1991 (bien vouloir vous munir de vos cartes).

Des personnes se tiendront à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez sur ce jumelage.

### Personnes à contacter :

Présidente : Madame LE BIDEAU - Tél. : 40.33.12.56.  
Secrétaire : Monsieur LE MAUR - Tél. : 40.06.01.19.

Lors d'un échange téléphonique, Rita LE BIDEAU et Jean-Michel PINOT se sont faits les messagers des deux Comités, français et allemands, qui s'adressent mutuellement leurs vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

## L'ATELIER D'ART

"L'Atelier d'Art" de Basse-Goulaine vous informe de la date de son Exposition-Vente qui aura lieu dans la Chapelle de la Grillonnais les 6 et 7 Avril 1991.

Vous y retrouverez bien sûr, dans de nouvelles créations, les Ateliers qui avaient déjà été remarqués les années passées, c'est à dire :

- \* La Peinture sur Soie
- \* Le Cartonnage
- \* Le Tricot et crochet



Et vous aurez le plaisir de découvrir un nouvel Atelier :

- \* La Poterie, qui allie l'imagination de l'Artiste à la pureté de l'argile.

Nous comptons sur votre aimable visite, et espérons que vous trouverez ce jour votre "bonheur" dans les oeuvres proposées.

## LES "EXTRA PEDESTRES"

### Calendrier des sorties du 1er Janvier 1991 au 30 Mars 1991

Lieu de rendez-vous : Parking de la Salle Verte

Dimanche	6 Janvier	8 H (Sortie "Bord de mer")
Samedi	26 Janvier	13 H 45
Samedi	16 Février	13 H 45
Samedi & Dimanche	9 Mars 10 Mars	13 H 45 ( le samedi)
Samedi	30 Mars	13 H 45

## TENNIS

### TOURNOI OPEN JEUNES AU TENNIS CLUB DE BASSE-GOULAIN



Des Vacances de Noël très sportives en perspective.

Le Tennis Club de Basse-Goulaine organise du 26 au 30 Décembre 1990, un TOURNOI OPEN JEUNES, en collaboration avec la ligue de Tennis.

Cette deuxième édition de tournoi comptera pour le MASTER DEPARTEMENTAL. Il est ouvert à toutes les catégories de jeunes : des Benjamins aux Cadets(tes) en passant par les Minimes filles et garçons. Une bonne occasion pour nos espoirs de se confronter à d'autres jeunes du département.

Pour commencer la nouvelle année 1991 de manière très sportive, l'Ecole de tennis propose à tous les adhérents, jeunes et adultes du TCBG, un STAGE du 2 au 6 Janvier 1991, avec utilisation de moyens vidéo.

Pour tous renseignements et inscription s'adresser à GWENAELLE SALAUN - Tél. : 40.05.47.35.

## LE TENNIS LOISIR A LE VENT EN POUPE

L'organisation des rencontres amicales entre adhérents du tennis loisir a remporté un vif succès. Des équipes de 2 ont été constituées et des matches de simple et de double ont eu lieu depuis le début Novembre, permettant ainsi :

- \* aux nouveaux adhérents de s'intégrer facilement
  - \* aux anciens adhérents de rencontrer de nouveaux partenaires.
- Le tout dans une ambiance très amicale et sportive.

Une nouvelle refonte des équipes aura lieu début janvier en intégrant tous les joueurs et joueuses qui désirent participer à ces rencontres amicales.

Pour plus de renseignements, appeler LOUISETTE PATIER - Tél. : 40.03.58.29.

## QUELQUES NOUVELLES... EN BREF...

Vous qui suivez les retransmissions de ROLAND GARROS à la télévision, venez vibrer avec vos joueurs préférés sur les courts de la Porte d'Auteuil. L'ambiance est assurée. N'hésitez pas, joignez-vous au Tennis Club de Basse-Goulaine le Mercredi 29 Mai ou le Jeudi 30 Mai 1991. Il reste quelques places. Départ en car de Basse-Goulaine. Contactez Martine SAULNIER au 40.47.75.70. pour vous inscrire. Il n'est pas obligatoire d'être adhérent au TCBG.

La galette des rois aura lieu le Vendredi 25 Janvier 1991 à 20 H 00 dans la petite salle Paul BOUIN. Notez des aujourd'hui cette date sur vos agendas.

Tous les samedis de 11 H 00 à 12 H 00 une permanence est assurée dans la salle de tennis. N'hésitez pas à venir y rencontrer des membres du bureau. Pour mémoire le N° de Téléphone de la salle de Tennis : 40.03.53.03.

Le tournoi de double organisé en Novembre dernier a réuni 76 participants qui se sont répartis sur 4 Tableaux :  
Double Dames - Double Mixte  
Double Messieurs Non classés - Double Messieurs Classés

Les Matches se sont déroulés dans une très bonne ambiance et on pouvait noter une vive satisfaction tant du côté des joueurs que des organisateurs. Certains faisaient là leur premiers pas en compétition.

Le bureau et le comité directeur du Tennis Club de Basse-Goulaine vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

## JUDO CLUB

Les cours débiteront à compter du 7 Janvier 1991, Salle annexe du gymnase de la Herdrie, sous la direction technique de Monsieur Yves DENIAUD, ceinture noire 2<sup>e</sup> DAN diplômé d'Etat, assisté de Messieurs CONSTANTINI et REZEAU également 2<sup>e</sup> DAN.

L'information concernant les horaires des cours sera faite par les quotidiens régionaux et affiches distribuées aux commerçants de la Commune.

Nous remercions toutes les personnes ayant répondu aux préinscriptions.

Le bureau du JUDO CLUB vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous début 91.

### RENSEIGNEMENTS

**J. LE GALL**  
1, Rue du Clos Launay  
44115 BASSE-GOULAINE  
Tél. : 40.06.05.02.

### INSCRIPTIONS

Salle St-Brice à Basse-Goulaine

Mercredi 19 Décembre de 16 H 00 à 18 H 00  
Samedi 22 Décembre de 10 H 30 à 12 H 30

Prévoir un certificat médical

## AMICAL CLUB CYCLOTOURISME

Pour les Cyclotouristes, avec le mois de décembre se termine la saison sportive 1990. Cette saison a été bien remplie pour les 78 adhérents au Club et le bilan est tout à fait encourageant :

- participation régulière aux sorties hebdomadaires proposées par le club : 40 à 50 km le samedi départ 14 H 00  
40 à 50 km le dimanche départ 9 H 00  
65 à 80 km le dimanche départ 8 H 30

- participation aux brevets : 100 - 200 - 300 - 400 et 1 000 km
- voyages itinérants
- participation comme bénévoles à l'organisation de la concentration nationale de Briacé au Landreau, qui a rassemblé 1.116 cyclotouristes de toutes les régions de France (2-3-4- juin)
- semaine de marche dans les Pyrénées à la découverte de la vallée du Lauron (Lac de Caillaouas, Vallon de la Pez) et de la Vallée d'Aure (Lac de l'Oule, Lac et refuge de Baroude)

- **semaine fédérale de Mazère-Cassagne.** Toujours dans les Pyrénées, 8 jours de montagne avec de beaux souvenirs : sites préhistoriques de Iespugue, Aurignac, le Mas d'Azil ; Paysages grandioses du Col des Ares, du Col de Mente ; villes historiques : St Girons, Rieux, St Bertrand de Comminges.

### PROJETS POUR 1991

- Concentration de Pentecôte à Bressuire : 18-19-20 MAI
- **Séjour à THELEY** en Août pour la randonnée organisée par nos amis cyclotouristes allemands.

A ces deux projets du Club s'ajoutent les projets individuels

- Brevets de longue distance au printemps
- **Semaine Fédérale** au Puy-en-Velay en Août.

### DATES A RETENIR

JANVIER		MARS
12 Galette des Rois	23 Bourse à la Bicyclette	
26 Repas du Club		

Si vous êtes intéressé par nos activités, contactez les membres du bureau qui seront heureux de vous informer plus complètement. C'est actuellement la période des inscriptions pour la saison 1991

### BUREAU DE L'A.C.C.T.

**Président :** Christian DEBORD  
68, Rue du Moulin Soline  
Tél. : 40.03.56.34.

**Vice Président :** Christian SAULNIER  
8, Avenue de la Tréperie  
Tél. : 40.03.55.04.

**Secrétaire :** Bernardette BOUTIN  
60, Avenue du Moulin Soline  
Tél. : 40.06.03.75.

**Trésorier :** Pierre CLEMENT  
4, Rue de la Chataigneraie  
Tél. : 40.03.46.13.



## CLUB DES GAIS LURONS

Avec Isabelle la monitrice diplômée du Club des Gais Lurons, les enfants de 4 à 9 ans s'évadent pendant une heure par semaine dans le monde de la gymnastique.

Les cours ont lieu dans la Salle du Zodiaque (face PTT) :

Les mardis et mercredis  
de 10 H 00 à 12 H 00 et 14 H 00 à 15 H 00

Pour tous renseignements appeler

Catherine LE BRAZIDEC au 40.06.04.26.  
Christine METAYER au 40.03.53.68.  
Bernadette DAGAN au 40.06.08.55.

## A.C.B.G.

### SAISON 1990-1991

Le championnat Seniors arrive déjà au tiers. Nos deux équipes se tiennent à portée de leaders et l'objectif de début de saison est toujours possible.

Par ailleurs vos équipes Juniors et Cadets vous apportent beaucoup de satisfaction. Ceci est de bonne augure pour la relève du Club. Satisfaction également en ce qui concerne la relève de l'arbitrage puisque deux jeunes suivent actuellement l'école d'arbitrage.

Prenez note de nos prochaines manifestations :

22 Décembre 1990 : Tournoi en salle  
Seniors Juniors

12 Janvier 1991 Concours de belote

9 Février 1991 : Soirée Loto

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

## LES BALLERINES DU MARAIS

Quelle surprise, et quelle joie pour nos jeunes Ballerines que de découvrir en cette fin novembre, de superbes miroirs dans leur salle de danse !

Quelle belle récompense pour les professeurs et les animateurs de l'association qui dépensent toute leur énergie pour que cette discipline soit plus qu'une détente, un véritable plaisir.

L'ambiance est chaleureuse car la rigueur n'exclut pas l'humour. Le rituel "plié, tendu, plié..." sur son de piano, amène peu à peu les élèves à flirter avec la musique, l'expression, l'aisance corporelle, la communication.

Tout un programme pour ces jeunes âgés de 5 à 9 ans qui, en l'absence de tout élitisme, s'épanouissent à leur propre rythme.

Suite au renouvellement du bureau, tous renseignements peuvent être désormais obtenus aux numéros de téléphone suivants :

<b>Présidente</b>	Mme MORNET D.	40.36.88.41.
<b>Vice Président</b>	M. KRZYKOWSKI S.	40.03.59.52.
<b>Trésorière</b>	Melle BODIN C.	40.03.52.42.
<b>Secrétaires</b>	Mme HORBACZ C.	40.03.57.31.
	Mme LAIGLE G.	40.03.51.11.

## DANSE RYTHMIQUE - MODERN 'JAZZ

Nadine LUNION, Professeur diplômée du Centre Irène Popard de PARIS assure des cours de Danse Rythmique et Modern'Jazz à la salle du Zodiaque (face P.T.T.)

Cours pour Enfants à partir de 4 ans, Fillettes, Jeunes Filles, Garçons acceptés.

Gala de Danse annuel fixé le  
DIMANCHE 7 JUILLET 1991 à 17 Heures  
au Théâtre Municipal de REZE.

### RENSEIGNEMENTS

Téléphoner au 40.50.33.31.

**RUGBY CLUB ST SEBASTIEN  
BASSE-GOULAIN**

Dans le but de mieux se structurer, le R.C. BASSE-GOULAIN a fusionné avec son voisin, le R.C. SAINT-SEBASTIEN. Cette nouvelle association se nomme le **RUGBY CLUB ST SEBASTIEN - BASSE-GOULAIN (R.C.S.S.B.G.)**

Le Bureau est formé de :

**Co Présidents** M. LETORT Robert  
M. REMONDINI Laurent  
**Secrétaire** M. DECOLOGNE Jacques  
**Trésorière** Mme MAURA Geneviève

Cette fusion a permis d'étoffer les effectifs des dirigeants et de toutes les équipes :

**ECOLE DU RUGBY : Ecole de la vie**

Ce jeu peut être pratiqué par tous les enfants. Chacun a la possibilité d'exprimer ses qualités physiques et morales. Il enseigne le respect de l'autre, de la différence. L'école est actuellement constituée de 52 enfants répartis dans les catégories minipoussins, poussins, benjamins et minimes. Tous sont nés de 1976 à 1983. Les entraînements ont lieu le mercredi de 17 H à 19 H au stade René Massé à ST SEBASTIEN.

Pour tous renseignements, appeler le responsable : **Monsieur PARTIE au 40.84.05.95.**

**CADETS**

Les effectifs ne sont pas suffisants pour former une équipe, mais le courage ne manque pas à ces jeunes joueurs qui sont très assidus à l'entraînement et qui évoluent pour la plupart en juniors. **Ils souhaitent l'arrivée de joueurs nés en 1974 et 1975.**

**JUNIORS**

Composés de 18 membres cadets et juniors, cette équipe évolue en championnat régional. Elle pratique un jeu très plaisant et les résultats devraient d'ici peu être très favorables. Ces jeunes aimeraient le renfort de garçons nés de 1971 à 1973. Les entraînements cadets et juniors se déroulent le mercredi de 19 H à 21 H au terrain des rouleaux à BASSE-GOULAIN.

Responsable : **Monsieur LETORT - Tél. : 40.06.03.28.**

**VETERANS**

Créée cette saison, cette équipe se compose de 25 joueurs de plus de 35 ans. Un calendrier bien chargé a été établi ce qui permet aux "anciens" de maintenir leur forme et les relations amicales d'une carrière rugbystique bien remplie.

Contactez **Monsieur MOINARD au 40.34.63.81.**

**SENIORS II**

L'équipe est invaincue à l'issue des matches aller du championnat de réserves honneur régional. Elle est composée d'une partie des 45 séniors qui sont au Club et peut être le tremplin pour accéder en Equipe I.

**SENIORS I**

L'équipe fanion qui a bénéficié de nombreux renforts est 3ème à mi-championnat. Elle évolue en honneur régional. L'objectif est de trouver une cohésion afin de jouer l'an prochain la montée en 3ème division national.

Responsable des séniors : **M. REMONDINI Laurent**  
Tél. : 40.32.90.71.

**ASSOCIATION DE CHASSE**

**Représentants du BUREAU**

**Président** M. BRELET Lucien - La Chesnaie -  
Tél. : 40.34.51.83.  
**Vice Président** M. GUILLOUCHE Marcel - Les Vallées -  
Tél. : 40.03.55.87.  
**Secrétaire** M. GUERIN Pascal - 180, Rue des Coupries -  
Tél. : 40.03.39.07.  
**Secrétaire Adjoint** M. PILOQUET J.L. - 74, Rue Launay Sillay -  
Tél. : 40.03.53.33.  
**Trésorier** M. LECAMP Michel - 41, Rue de la Chesnaie -  
Tél. : 40.34.49.16.  
**Trésorier Adjoint** M. OLIVE Lucien - 20 Bd Pas Enchantés -  
Tél. : 40.34.49.16.

**Autres Membres du BUREAU**

**M. GOULLANDEAU** - 365, Rte des Landes de la Plée  
Tél. : 40.03.06.95.  
**M. BOUYER Hubert** - Rue du Hamelin  
Tél. : 40.03.52.02.  
**M. CORBARD Alain** - 152, Rue de l'île Chaland  
Tél. : 40.03.50.62.  
**M. FONTENEAU Didier** - La Quintaine  
Tél. : 40.06.02.58.  
**M. LEVEQUE Jean** - La Basse-Lande  
Tél. : 40.34.46.96.  
**M. ROBIN Claude** - 2, Impasse des Châteliers  
Tél. : 40.03.51.58.  
**M. JEANNEAU Michel** - 101, Rue de Goulaine  
Tél. : 40.06.07.02.

Nous rappelons aux Chasseurs que pour leur sécurité et celle d'autrui, il est impératif de respecter les règles de celle-ci au franchissement d'obstacles : proximité des routes et des Maisons ; sachant toutefois que le chasseur est un homme responsable et conscient que c'est une arme qu'il a entre les mains.

L'Association de Chasse de BASSE-GOULAIN vous souhaite à tous une bonne saison pour cette Année et celles à venir.

**BOUQUET D'AUTOMNE**

Merci à tous les visiteurs venus nombreux à l'Exposition Vente du Club, qui se tenait Salle Polyvalente Paul BOUIN, les 17 & 18 Novembre 1990.

Le tirage de la Tombola s'est fait le Dimanche soir à 17 H 30.



**RESULTAT DE LA TOMBOLA**



1479 Bicyclette  
1326 Saucier  
827 Fer à repasser électrique  
056 Scie sauteuse  
334 Grille-Pain  
914 Pèse-Personnes n° 1  
1411 Pèse-Personnes n° 2

Grand 'Mère  
Tableau  
Bourriche

Ticket rose n° 18  
Ticket bleu n° 43  
Ticket n° 9

031	086	088	098	099	100	132
142	149	150	151	152	158	175
221	228	237	238	242	243	244
254	255	256	264	277	283	285
301	303	321	325	329	336	337
344	357	366	368	369	372	376
378	434	435	459	473	474	477
479	504	539	567	576	579	580
617	620	651	652	664	669	676
677	679	683	687	728	737	744
751	755	766	769	778	788	792
795	797	800	816	832	835	837
845	851	861	863	868	888	917
920	924	928	932	949	954	962
972	981	982	985	995	1003	1005
1007	1010	1013	1014	1016	1017	1030
1031	1050	1058	1065	1068	1069	1079
1083	1095	1106	1109	1127	1136	1141
1148	1149	1160	1166	1184	1191	1196
1197	1201	1202	1206	1207	1210	1211
1214	1215	1219	1228	1234	1256	1260
1272	1273	1292	1294	1297	1301	1314
1321	1322	1332	1343	1347	1362	1368
1370	1373	1377	1386	1401	1403	1404
1412	1415	1435	1436	1442	1475	1480

La liste des numéros gagnants est affichée chez les Commerçants de Basse-Goulaine. Les lots sont à retirer salle n° 1 de l'ancienne Ecole Maternelle, près de la Mairie.  
Chaque Jeudi de : 14 H 00 à 17 H 30  
Chaque Samedi de : 10 H 00 à 11 H 00

Date limite le Jeudi 21 Février 1991

**BONHEUR EIFFEL**

L'année 1990 arrive à sa fin. Les projets prévus en début d'année par notre association sont tenus à ce jour.

La porte ouverte de notre centre de vie au mois de JUIN à une fois encore démontrée le bonheur de vivre de nos jeunes dans leur maison au milieu de leurs réalisations.

Au mois d'Août quelques uns ont eu la chance de passer ensemble leurs vacances organisées par l'association.

Fin Octobre la soirée dansante costumée était prévue pour être leur fête et de l'avis de tous c'était la fête. La joie générale ou les différences n'existaient plus, une réussite très encourageante. Le film et les photos pris au cours de cette soirée seront projetés à une séance spéciale à tous les amis intéressés.

Maintenant nos jeunes se préparent, Noël est très proche et pour eux, heureusement, c'est une nouvelle fête qui les attend.

Pour tous renseignements :

**Monsieur Jacques MARECAUX : 40.03.55.77.**

**BOURSE AUX VETEMENTS**

Nous rappelons que cette association a pour but d'aider les familles, en leur permettant de se procurer des vêtements à prix modique, et de revendre également à petit prix les vêtements dont elles désirent se défaire.

Nous demandons d'apporter pour la vente : des vêtements (hommes, femmes, enfants) de saison, propres, en bon état et non démodés, des vêtements que vous n'hésiteriez pas à acheter !

Cette année, nos activités se sont déroulées dans la salle Paul BOUIN, dans un confort apprécié par les acheteurs, les déposants et aussi par les personnes bénévoles qui participent à ce travail.

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS  
SALLE PAUL BOUIN**

**POUR LA BOURSE DE PRINTEMPS**

**DU MARDI 19 MARS AU JEUDI 21 MARS 1991**

Pour tous renseignements :

Tél. : 40.06.02.04.  
40.34.39.90.

**AMICALE INTERCOMMUNALE DES  
DONNEURS DE SANG**

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles des trois Communes St-SEBASTIEN - BASSE & HAUTE GOULAINÉ vous remercie de votre fidélité à chaque collecte mais l'amicale vous demande de venir encore plus nombreux. Les nouveaux donateurs seront bien accueillis et surtout que les dons de plasma auront lieu lors des collectes.

Le don de plasma dure 40 minutes.  
Ne pas venir à jeun, il est autorisé aux personnes de 18 à 60 ans.

N'oubliez pas les prochaines collectes

**LUNDI 25 FEVRIER  
SAINT-SEBASTIEN**  
au CENTRE SOCIAL DE L'ALLEE VERTE  
Rue de l'Allée Verte à la Profondine

**JEUDI 28 FEVRIER  
à BASSE-GOULAINÉ**  
à la Salle de la Mairie

**SAMEDI 23 FEVRIER  
à HAUTE GOULAINÉ**  
Salle Croix des Tailles

Voici la composition du BUREAU

**Président** M. GARNIER Robert  
- 90, Rue des Plantes - ST-SEBASTIEN

**Vice Président** Mme DORE Annick  
- 4, Rue des Camélias - ST-SEBASTIEN

**Vice Président** Mme HERY Claudine  
- Les Touzelles - BASSE-GOULAINÉ

**Vice Président** Mme FRADIN Marie  
- 17, Rue du Sablais - HAUTE-GOULAINÉ

**Trésorier** M. DORE Félix  
- 4, Rue des Camélias - ST-SEBASTIEN

**Trésorier Adjoint** M. BRAUD Jean-Pierre  
- 83 bis Rue Jean Mermoz - ST-SEBASTIEN

**Trésorier Adjoint** M. HERY Gilles  
- Rue des Rouleaux - BASSE-GOULAINÉ

**Trésorier Adjoint** Melle GALLOT Nelly  
- Les Epinettes - HAUTE-GOULAINÉ

**Secrétaire** Mme DEGREGZ Annie  
- 38, Rue des Souches - ST-SEBASTIEN

**Secrétaire Adjoint** Mme DORE Françoise  
- 18, Bd de la Paix - ST-SEBASTIEN

**Secrétaire Adjoint** M. RICORDEL Jean-Paul  
- 6, Avenue des Ormes - BASSE-GOULAINÉ

**Secrétaire Adjoint** M. DEMARS Jean-Pierre  
- Le Patis - HAUTE-GOULAINÉ

**ASSEMBLEE GENERALE**

**SAMEDI 3 MARS**

**SALLE PAUL BOUIN à BASSE-GOULAINÉ**

**VESTIAIRE**

Le Vestiaire est ouvert à tous, les jeudis de 15 H à 17 H  
à la vieille Cure.

*Nous acceptons tous vêtements en bon état et vous  
remercions de vos dons.*

J. CHAMPAIN  
M. RICHARD  
M. BODIN

**SECOURS POPULAIRE**

Le Secours Populaire de BASSE-GOULAINÉ a organisé en Octobre une braderie de vêtements d'hiver. Il remercie les personnes dévouées qui ont aidé au bon déroulement de la vente, mais s'étonne du peu de participation des familles qui auraient pu habiller leurs enfants dans de meilleures conditions de choix et de prix.

*Une nouvelle vente aura lieu au printemps. Mais si d'ici là, au cours de l'hiver, des familles se trouvaient dans une gêne passagère, qu'elles n'hésitent pas à prendre contact avec l'antenne du secours populaire.*

Une des responsables :

Madame THIERY  
23, Rue du Hamelin  
44115 BASSE-GOULAINÉ

Tél. : 40.03.58.18.

**TRAVAILLEUSE FAMILIALE RURALE**

**UNE NOUVELLE DENOMINATION POUR L'ASSOCIATION**

L'Association de la Travailleuse Familiale rurale (ATER) a mis à profit son assemblée générale pour changer d'appellation, celle-ci n'étant plus adaptée depuis la diversification de ses services.

Les cinq fédérations de Travailleuses Familiales du département ont été contraintes de signer avec la CAF de LOIRE-ATLANTIQUE une diversification de l'aide à la famille dans son foyer, en créant un service d'aide ménagère (auxiliaire familiale).

Notre association portera désormais le nom "Association familiale d'aide à domicile temporaire, rurale" (ADTR) tout en gardant son objectif d'aide aux familles temporairement dans le besoin.

*Vous pouvez, peut-être bénéficier de la présence morale et technique de la travailleuse familiale pour tous renseignements :*  
Adressez-vous à

Madame NICCOLI Tél. : 40.06.01.16.  
Madame VOLLARD Tél. : 40.03.58.16.

**UNION DES COMMERCANTS  
& ARTISANS**

Le 22 Novembre 1990, nous avons élu un nouveau bureau dont voici la composition :

<b>Président</b>	M. MEUNIER Jeran-Claude
<b>1er Vice Président</b>	M. CATREUX André
<b>2e Vice Président</b>	M. JAMBOU Guy
<b>Trésorière</b>	Mme ORIZET Myriam
<b>Relation avec la Chambre de Commerce</b>	M. BOUYER Alain
<b>Secrétaires</b>	Mme LEFLOCH Mme CHAGNEAU Geneviève

L'Assemblée des Commerçants a ensuite pris note des premiers résultats de l'enquête effectuée sur BASSE-GOULAINÉ.

Les Commerçants ont relevé diverses critiques parfois assez sévères mais aussi des suggestions intéressantes et des encouragements.

La Chambre de commerce procède à une analyse détaillée des réponses et nous vous communiquerons ultérieurement son contenu.

Le Président

**COMITE INTER SOCIETES**

Vous trouverez ci-dessous le programme des fêtes des Sociétés membres du Comité.

A ce sujet, nous nous apercevons qu'il existe quelques fois une concurrence non voulue entre différentes manifestations, ne pensez-vous pas qu'une affiliation, ne serait-ce que pour la réalisation du calendrier, serait la bienvenue ; ceci s'adressant bien sûr aux sociétés membres du Comité.

De plus, suite aux différentes demandes faites au Président M. LE NY, nous tenons à rappeler que nous n'intervenons en rien dans la gestion des salles municipales, ceci se devant d'être précisé.

Le Comité

**CALENDRIER  
AUTOMNE - HIVER 1990-1991**

26 au 30.12.90.	Tournoi Open Jeunes	T.C.B.G.	
5.01.91.	Galette des Rois	A.C.B.G.	
12.01.91.	Galette des Rois	Cyclotouriste	St-Brice
12.01.91.	Concours de Belote	A.C.B.G.	Préau Grignon
19.01.91.	Loto	APEL	Grillonnais
18-19-20.01.91	Exposition pierres et fossiles	Comité Culture & Loisirs	G.S. Paul BOUIN
25.01.91.	Galette des Rois	T.C.B.G.	P.S. Paul BOUIN
25.01.91.	Soirée Disco	Amicale Laïque	Grignon
26.01.91.	Repas Annuel	Cyclotouriste	Réfectoire Ancienne Maternelle
2.02.91.	Soirée	Amicale Laïque	G.S. Paul BOUIN
2-3.02.91.	Concours Pistage	Club Canin	
9.02.91.	Soirée Loto	A.C.B.G.	Grignon
9.02.91.	Concours de Belote	UNC-AFN	Rouleaux
12.02.91.	1ère Audition	Ecole de Musique	G.S. Paul BOUIN
16.02.91.	Tournoi en Salle Poussins	A.C.B.G.	Grignon
23.02.91.	Tournoi en Salle Pupilles/Minimes	A.C.B.G.	Grignon
9.03.91.	Spectacle Chansons	Amicale Laïque	G.S. Paul BOUIN
12-13-14.04.91.	3 Jours Cyclistes	Avenir Cycliste	
15-16-17-23-24.03.91.	Théâtre	Théâtre	G.S. Paul BOUIN



**1er Décembre 1990 :**  
Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'arrière comme à l'avant.

SECURITE ROUTIERE

### L'OBLIGATION DU PORT DE LA CEINTURE S'APPLIQUE A TOUT OCCUPANT D'UNE PLACE EQUIPEE DE LA CEINTURE

L'équipement "ceinture de sécurité à l'arrière" est obligatoire pour tous les véhicules construits depuis le 1<sup>er</sup> octobre 78. L'obligation du port de la ceinture aux places arrière prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 90 à 0 h. (Article R 53-1 du Code de la Route - Arrêté du 09.07.90).

#### ● Dispenses

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, les certificats d'exemption sont uniquement délivrés par les médecins des commissions médicales départementales. Ceux émanant des médecins de famille n'ont plus aucune valeur.

#### ● Amendes

L'amende forfaitaire encourue pour le non-port de la ceinture de sécurité est de 230 F par ceinture (ou 150 F payables immédiatement) aux places arrière comme aux places avant. Elle est doublée à l'encontre du ou des contrevenant(s) et non du seul conducteur du véhicule.

#### ● Assurances

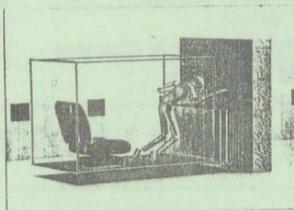
Les indemnités versées aux victimes des accidents sont diminuées de 25 % si la nature des blessures laisse supposer qu'elles ont pu être causées ou aggravées par le non-port de la ceinture (convention passée entre les compagnies d'assurance et la sécurité sociale en 1983).

#### ● Enfants

Depuis 1975, les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement installés à l'arrière des véhicules. Mais cela ne suffit pas à leur protection. Une panoplie complète de dispositifs de sécurité homologués existe. Ils tiennent compte des diverses étapes de développement de l'enfant.  
**POUR LE BEBE :** le lit auto avec un filet anti-éjection fixé sur la banquette arrière.  
**POUR L'ENFANT DE LA 4 ANS :** le siège auto fixé à l'arrière.  
**POUR L'ENFANT DE PLUS DE 4 ANS :** la ceinture de sécurité combinée si nécessaire avec un siège rehausseur.

Un conducteur ou un passager de voiture qui ne porte pas la ceinture ne bénéficie pas des progrès techniques réalisés dans la conception et la fabrication des voitures actuelles

Simulation d'un choc à 36 km/h pour un passager de 70 kg.



En cas de choc, si vous n'êtes pas ceinturé, quelle que soit la voiture, la force qui vous propulsera vers l'avant sera telle que les conséquences se révéleront dramatiques et souvent fatales.



En cas de choc, si vous êtes ceinturé, la structure de votre voiture absorbera une partie de l'énergie du choc. Votre ceinture sera le complément indispensable qui permettra de neutraliser l'énergie restante. Votre sécurité sera optimale.

La ceinture n'est d'aucune utilité à faible vitesse et pour les petits déplacements.

- 65 % des accidents ont lieu à moins de 15 km du domicile.
  - 70 % des blessés non ceinturés le sont à moins de 50 km/h.
- Un choc à 50 km/h correspond à une chute du 4<sup>e</sup> étage. SANS CEINTURE, on s'expose à des blessures mortelles même en cas de choc à 30 km/h. AVEC CEINTURE, un choc n'est pratiquement jamais mortel aux vitesses couramment pratiquées en ville.

Le port de la ceinture aux places arrière peut sauver 400 vies par an.

Le non port de la ceinture est l'un des principaux facteurs de mortalité. Il intervient dans plus du tiers des accidents de voiture. Le taux de mortalité des non-ceinturés est 3 fois plus élevé que celui des ceinturés.

Le nombre de morts est passé de 16 600 à 13 500 entre 1972 et 1974. Le tiers de ces vies sauvées, soit 1 000, peut être porté au crédit de la ceinture (le reste étant porté à l'actif des limitations de vitesse).

La ceinture représente une atteinte aux libertés individuelles. Chacun est libre de courir les risques qu'il choisit puisqu'il ne crée pas de préjudices à autrui.

En cas d'accident, la collectivité doit intervenir et prendre à sa charge les secours, frais d'hospitalisation, etc. Les accidents de la route coûtent 100 milliards de francs par an à la société française. De plus, en quoi la ceinture représenterait-elle une atteinte aux libertés individuelles, alors que de nombreuses consignes de sécurité sont communément admises dans la vie courante (port du casque sur les chantiers, ceinture dans les avions, etc.)?

La ceinture peut se bloquer, par contre l'éjection sauve du risque d'être brûlé vif ou noyé.

Depuis que la ceinture est obligatoire aux places avant, les cas de ceinture bloquée sont restés rarissimes et aucun n'a pu être prouvé ces dernières années. 90 % des tués au cours des retournements sont des éjectés.

- En cas d'incendie, le risque de mort est divisé par 4,6.
- En cas d'immersion, la ceinture multiplie par 3 les chances de survie.

De plus, la ceinture permet de rester conscient pour pouvoir se dégager du véhicule.

Les meilleurs résultats en matière de sécurité routière sont enregistrés dans les pays où l'obligation du port de la ceinture est respectée.

Dans tous les pays de la CEE le port de la ceinture est obligatoire aux places avant des voitures particulières. Le port de la ceinture est également obligatoire et bien respecté :  
 - aux places avant dans la plupart des pays développés, notamment en Suisse, Suède, Norvège, Finlande, Australie, Japon...  
 - aux places arrière en RFA, Finlande, Norvège, Suède, Luxembourg.  
 Autant de pays qui ont tous, et de loin, de meilleurs résultats que nous en matière de sécurité.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en octobre, Novembre, Décembre 1973 doivent se présenter en Mairie du 2 au 31 Janvier 1991 (sauf le samedi matin) munis du livret de famille de leurs parents afin de se faire recenser militairement.

### INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Nous vous rappelons que la clôture des inscriptions sur la liste électorale est fixée au 31 Décembre 1990. Les nouveaux arrivants sur la Commune ainsi que tous les jeunes ayant atteint leur majorité, doivent se présenter, à la Mairie, munis de leurs dernières cartes d'électeurs ou d'une pièce d'identité. Aucune inscription ne peut être faite sans cette formalité.

### CONCILIATEUR

Monsieur SAVAGNER, Conciliateur du Canton Vertou-Vignoble assure sa permanence le 4ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h, en Mairie de Basse-Goulaine. Pour tout rendez-vous téléphoner en Mairie à Melle LEROUX 40 03 55 56.

### CENTRE MEDICO SOCIAL

La consultation d'enfants du 3 janvier est reportée au 10 janvier, sur rendez-vous entre 14 h et 16 h 30 au Centre Social 156, rue du Grignon.

### MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Monsieur PLOQUIN, géomètre, va prochainement parcourir la commune dans le cadre de la mise à jour annuelle du plan cadastral (constructions neuves, additions de construction, démolitions). Ces travaux peuvent le conduire à pénétrer dans les propriétés privées, sauf à l'intérieur des bâtiments. Ce fonctionnaire est porteur d'une commission officielle.

CHERCHE jeunes, moins de 25 ans pouvant assurer un contrat emploi solidarité au Service Technique de la Mairie, Service espaces verts et bâtiments. Contrat 3 mois renouvelable trois et six mois. Se renseigner auprès de Mr Thomas, Secrétaire de Mairie.

L'A.D.T.R. Aide à Domicile des Travailleurs Ruraux RECHERCHE Travailleuses Familiales diplômées d'Etat, temps plein ou partiel, pour NANTES et son agglomération. Tél. 40 43 01 79

### CENTRE DE SECOURS DE VERTOU

Le corps des Sapeurs pompiers du syndicat Intercommunal participe activement à la vie de la cité et souhaite aujourd'hui créer une harmonie, pour ce faire il recrute des Musiciens. Etre musicien sapeur pompier, c'est rester à part entière un musicien amateur. C'est avoir les avantages du volontariat sans les obligations professionnelles du Sapeur pompier. C'est aussi donner un peu de son temps libre à la collectivité et surtout se livrer aux joies de la musique dans un groupe dynamique et homogène sous la conduite d'un chef de musique. Pour tout renseignement, le service administratif du centre de secours reste à votre entière disposition.

CENTRE DE SECOURS  
4, rue du 8 Mai  
44120 VERTOU  
Tel. 40 03 17 18

### S.N.C.F

A compter du 28 janvier prochain, le point de vente S.N.C.F. de VERTOU verra ses heures d'ouverture à la clientèle légèrement modifiées. Ceux-ci seront les suivants :

* du lundi	8h - 12 - et 14h - 19h30
au vendredi	
* le samedi	8h - 12 h
* le dimanche	fermé
(et jours fériés)	

### TRANSLOIRE 44

Le Conseil Général de Loire-Atlantique et les transporteurs du réseau TRANSLOIRE 44 vous informent que la "CARTE TIC"VACANCES", disponible en Mairie, est remise gratuitement sur présentation d'une photo d'identité et d'un certificat de scolarité. Cette carte, réservée aux élèves du primaire et du secondaire, permet au titulaire de voyager sur les 41 lignes du réseau TRANSLOIRE 44 pour la modique somme de 8 Frs par aller simple, à chaque période de vacances scolaires. pensez-y pour les vacances de NOEL.

### OUVERTURES SUR LA COMMUNE

Sage-Femme - Préparation à la naissance - Rééducation Post-Natale  
Madame Christine HORBACZ  
15, rue Pasteur Tel 4006 08 47

Pédicure - Podologue - Podotherapeute - Semelles orthopédiques  
Madame Chantal THEON  
32, rue de la Razée Tél. 40 06 00 61

Kinesithérapeute  
Monsieur Loïc GOALLO  
32, rue de la Razée 40 06 00 61

Salle de Musculation  
32, rue de la Razée Tél 40 06 00 61

## NOTRE CARNET

### NAISSANCES

TOUZOT Alain 17, rue des Straits  
BARRETEAU Etienne 138, rue du Corbon  
MENOUE Pascaline 1, Square du Pré aux  
Moines  
LERAY Alexis 6 bis, rue des  
Rivaudières  
BLANQUET Aurélien 24, rue Georges  
Brassens  
WALLEZ Thomas 155, rue des Vallées  
COTTINEAU Aurélien 1, rue de la  
Chataignerai  
GODIN David 6, rue de l'Hermine  
LOUSSAUT Bastien 11, rue Georges  
Brassens  
DESGRANGES Pierre 31, rue du Grignon  
BANDA Alison 79, rue de la Basse  
Lande  
DESARTHE Geoffroy 10, impasse du  
Muguet  
ROUDAUT Kévin 12, rue Paul Verlaine  
MAURICE Jean-Pascal 11, rue de la  
Chataignerai  
MORISSEAU Pauline 7, rue du Pressoir

### MARIAGES

Eric de CASTELBAJAC - Montesquiou (Gers)  
& Marie-Alix Simone BEAUPERE La  
Ravelonnière

### DECES

CHEVALIER Victor - 50 ans - 63, rue  
du Tertre  
GARNIER Maurice - 79 ans - 92, rue de  
la Croix des Fosses  
DURET Eugène - 76 ans - 153, rue du  
Grignon

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918

1918